

Affiché le

ID: 005-210500583-20201223-202069-BF



COMMUNE DE FREISSINIERES EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 DECEMBRE 2020 DÉLIBÉRATION N° 2020-69

CONSEILLERS EN EXERCICE: 10

Conseillers présents : 10 Conseillers absents : Conseillers représentés :

Pour: 10 Contre:

Abstention:

L'an deux mille vingt, le vingt-trois décembre à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 19 décembre 2020, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

<u>Présents</u>: ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents:

Pouvoir:

Secrétaire de séance : ARDUIN Annie

Objet: BUDGET MAIRIE. DÉCISION MODIFICATIVE N°1.

Afin de permettre de réajuster le budget primitif 2020, Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative sur le Budget Mairie de la façon suivante :

ID: 005-210500583-20201223-202069-BF

• Modification des crédits selon les tableaux ci-dessous :

SENS	Imputation	Intitulé	OUVERT	REDUIT
Dépenses	012	Personnel titulaire	4 080.00 €	
fonctionnement	6411			
Dépenses	012	Personnel non titulaire	4 060.00 €	
fonctionnement	6413			
Dépenses	012	Cotisations à l'URSSAF	2 060.00 €	
fonctionnement	6451			
Dépenses	012	Cotisations aux ASSEDIC	121.00€	
fonctionnement	6454			
Dépenses	012	Cotisations pour assurance du personnel		4 310.00 €
fonctionnement	6455			
Dépenses	012	Médecine du travail	65.00 €	
fonctionnement	6475			
Dépenses	014	Fons péréquation ress. Com et intercom	288.00 €	
fonctionnement	739223			
Dépenses	014	Reversements, restitutions et prélèvt	1 455.00 €	
fonctionnement	7398	divers		
Dépenses	65	Autres contributions		7 819.00 €
fonctionnement	65548			

DETAIL	PAR SECTION	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	Ouverture		12 129.00 €
	Réduction		12 129.00 €
Recettes	Ouverture		
	Réduction		
Equilibre:		0€	0€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : Approuve l'exposé du Maire. Accepte cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme Le Maire Cyrille DRUJON D'ASTROS

Pour le Maire et par délégation Monsieur Eric SEGOND 1st adjoint au Maire.